

Etat de la mise en œuvre de la SNDS du Burundi

2010-2014

Par Vénérand NIZIGIYIMANA
Cadre à l'Institut de Statistiques et d'Etudes
Economiques du Burundi (ISTEBU)

Plan de la présentation

1. Cadre légal et réglementaire du SSN du Burundi
2. Points de réussite de la mise en œuvre de la SNDS dans la gouvernance du SSN
3. Développement du système de production des données statistiques
4. Développement du système statistique décentralisé
5. Dispositif de suivi-évaluation
6. Une intégration réussie de la SNDS dans le CSLP II
7. Une forte dépendance vis-à-vis des financements extérieurs
8. L'absence de coordination des PTF en matière statistique
9. Actions urgentes

1.Cadre légal et réglementaire de l'activité statistique dans le SSN du Burundi

- Le cadre légal de l'activité statistique au Burundi est régi par la loi N°1 /17 du 25 septembre 2007 portant organisation du système statistique au Burundi ainsi que par ses décrets d'application.
- Le Gouvernement du Burundi a adopté une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) en février 2010.
- La mise en œuvre de la SNDS devait, d'une part, améliorer le fonctionnement du Système statistique national (SSN), et d'autre part lui permettre de répondre efficacement aux besoins des utilisateurs en matière de données statistiques de qualité pour la période 2010-2014.

2. Points de réussite de la mise en œuvre de la SNDS dans la gouvernance du SSN

- des réflexions pour la révision de la législation statistique ont été entamées et des propositions de révision et/ou d'amélioration des textes régissant la statistique ont été faites ;
- l'organisation régulière des réunions du CNIS, du Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS) et des Commissions sectorielles avec l'élaboration des rapports assortis de communiqué de presse pour les réunions du CNIS ;
- les recommandations faites par le CNIS pour la mise en place de services statistiques dans tous les ministères ont été adoptées par le Gouvernement en juillet 2012 ;
- les plans d'action 2010, 2011 et 2012 de la SNDS ainsi que les rapports 2010 et 2011 sont élaborés ;
- des efforts ont été notés pour assurer la formation initiale des statisticiens (octroi de bourses aux lauréats des concours)
- le Gouvernement a consenti des efforts pour accroître les ressources financières mises à la disposition de l'ISTEEBU pour améliorer son

3. Développement du système de production des données statistiques

- les efforts ont été consentis pour améliorer la production statistique notamment dans le domaine de la comptabilité nationale, des statistiques agricoles, des statistiques judiciaires, des statistiques de l'éducation et des statistiques sanitaires ;
- la contribution des partenaires techniques et financiers a permis la réalisation de certaines enquêtes inscrites dans les plans d'action 2011 et 2012 de la SNDS ;
- quelques progrès ont été constatés dans certains secteurs notamment la santé, la justice et les statistiques économiques et financières ;
- la réalisation et la publication des résultats de l'enquête démographique et de santé, de l'enquête annuelle agricole, le recensement des établissements, l'enquête sur les investissements directs ;
- la publication de l'annuaire statistique 2010 ;
- le renforcement des capacités des cadres de SSN pour la maîtrise des outils de collecte et de traitement des données issues de grosses opérations statistiques.

4. Développement du système statistique décentralisé

- les organes sectoriels déconcentrés du CTIS prévus dans les plans d'action de la SNDS n'ont pas été mis en place. Il faut noter que ces organes déconcentrés ne sont pas définis dans le cadre légal qui régit l'organisation et le fonctionnement de la statistique au Burundi.
- La seule action réalisée dans ce cadre est la formation sur la désagrégation des données nationales selon les provinces et le genre.
- Les autres activités telles que la réorganisation du travail sur les statistiques de l'état civil n'ont pas été entamée.

5. Dispositif de suivi-évaluation

- › La SNDS prévoit la mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation. Ce dispositif de suivi n'est pas encore opérationnel.
- › L'ISTEEBU a créé en son sein une cellule de coordination de la SNDS et nommé un coordonnateur qui assure l'élaboration des plans d'action, la rédaction des rapports d'activité et la préparation des réunions du CNIS et du CTIS.
- › La SNDS a prévu une liste d'indicateurs de suivi mais, il ya nécessité de revisiter cette liste afin de mieux définir ces indicateurs afin qu'ils soient effectivement représentatifs des résultats et objectivement vérifiables.

6. Une intégration réussie de la SNDS dans le CSLP II

- › Au Burundi, le processus de préparation de la SNDS a légèrement précédé dans le temps l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP II).
- › Une volonté politique forte et la mobilisation des partenaires ont permis d'inscrire la SNDS au rang des priorités du CSLP II.
- › Cette reconnaissance explicite du rôle de la statistique et sa valorisation dans le cadre du CSLP constituent des résultats remarquables par rapport au passé.

7. Une forte dépendance vis-à-vis des financements extérieurs

- › La programmation de la mise en œuvre de la SNDS est fortement dépendante des engagements des PTF, qui devraient financer environ 75 % du coût de la stratégie.
- › L'examen des réalisations fin 2012 montre que le recours aux PTF est massif. Le bilan dressé illustre un rôle symbolique du budget de l'Etat dans le financement des activités programmées.
- › Toutes les enquêtes d'envergure sont financées par l'extérieur. Même la collecte et la saisie de données de routine importantes bénéficie toujours de l'appui de partenaires extérieurs.

8. L'absence de coordination des PTF en matière statistique

- Généralement, la mise en œuvre des SNDS est facilitée par l'existence d'une coordination des PTF autour du développement de la statistique pour:
 - faciliter la coordination des initiatives des PTF en matière de statistique,
 - favoriser le dialogue avec le Gouvernement;
 - constituer un organe contribuant à la sensibilisation et à la mobilisation des décideurs en faveur de la statistique.

9. Actions urgentes

- Déblocage des textes en attente et assurer leur mise en œuvre ;
- Adoption et mise en œuvre d'un plan de création de services sectoriels de la statistique dans tous les ministères ;
- Réalisation de l'enquête sur les conditions de vie des ménages et de refonte de l'indice des prix à la consommation ;
- Élaboration d'un plan de formation pour le SSN ;
- favoriser la création d'un cadre de coordination des partenaires techniques et financiers avec un Chef de file ;
- Etablir et diffuser le calendrier annuel de publication du SSN.

Je vous remercie
